Zeitschrift: Défis / proJURA
Herausgeber: proJURA
Band: 6 (2008)
Heft: 19: La formation

Artikel: Un dispositif de VAE destiné à un collectif de métier
Autor: Cortessis, Sandrine
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-824072

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Un dispositif de VAE destiné à un collectif de métier

Une procédure de validation collective des acquis professionnels du personnel de distribution a été mise en place par l'IFFP, en vue de l'obtention d'un titre de gestionnaire en logistique.

Ce dispositif innovant de validation collective a pu être développé dans le contexte particulier d'un projet appelé « ValiDist » (Validation Distribution) réunissant certaines conditions : un public partageant des connaissances et des compétences communes développées dans une même fonction.

Il permet ainsi à plus d'un millier de facteurs et de factrices d'obtenir la reconnaissance de leurs compétences, de même qu'un titre reconnu grâce à une démarche intégrant les professionnels dans une analyse à la fois collective et individuelle de leur travail.

L'Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle (IFFP) a été mandaté par la Confédération et la Poste suisse pour mettre au point un dispositif permettant au personnel de la distribution (plus communément appelé-e-s factrices et facteurs) disposant d'au moins 5 ans d'expérience dans le réseau de la distribution, d'accéder à une certification officielle, par le biais d'une procédure de validation des acquis. Ces personnes ont été engagées par l'entreprise à une époque où aucune certification officielle n'existait dans le domaine de la distribution postale. Elles ont donc appris leur métier sur le tas, en exerçant leur fonction quotidiennement dans l'entreprise. Ainsi, bien que ce collectif de facteurs ait suivi des formations internes et bénéficie d'une solide expérience construite durant plusieurs années sur leur lieu de travail, celles-ci ne sont pas reconnues sur le marché de l'emploi.

Le titre visé est le Certificat Fédéral de Capacité (CFC) de gestionnaire en logistique. Ce CFC, d'une durée de trois ans, a été introduit en 2001. Les trois domaines regroupés pour constituer ce CFC correspondent également aux trois options qui sont délivrées : le stockage (magasiniers), la distribution (Poste) et le transport (CFF). Le gestionnaire ou la gestionnaire en logistique s'occupe du déplacement efficace et rationnel d'une marchandise d'un point A à un point B. Les tâches de logistique sont organisées selon des règles précises, qui permettent une vision globale et détaillée du stock et qui assurent la fluidité du trafic ainsi qu'un accès simple et rapide aux lieux d'emmagasinage. Les marchandises et les produits qui circulent sont variés. On citera parmi tant d'autres, le courrier, les produits alimentaires ou encore les matières premières. Les principaux contenus de la formation de gestionnaire en logistique sont les suivants : caractéristiques et réception des marchandises, stockage, transport, expédition, remise et distribution, service à la clientèle, sécurité et environnement, communication et informatique.

Le contexte de l'intervention est fortement influencé par les récents changements survenus en Suisse en matière de validation des acquis. Ceux-ci sont également issus des réformes au niveau européen, inscrites dans l'apprentissage tout au long de la vie (Life long Learning), avec notamment le processus de Copenhague, qui vise plus particulièrement la transparence et la perméabilité des systèmes de formation professionnelle. En Suisse, la nouvelle Loi sur la formation professionnelle de 2002 (nLFPr), entrée en vigueur au 1er janvier 2004, permet, sous certaines conditions, une prise en compte des formations non formelles. Avec entres autres l'article suivant :

- **Art 9, al. 2 : Les expériences professionnelles ou non, la formation spécialisée et la culture générale acquises en dehors des filières habituelles sont dûment prises en compte.**

Le principe fondateur de la validation des acquis repose sur la reconnaissance de la valeur formatrice de l'expérience. Toute forme d'expérience,

Par Sandrine Cortessis

Collaboratrice scientifique IFFP

qu'elle soit professionnelle, bénévole, familiale ou personnelle est source d'acquisition et d'approfondissement de savoirs et de compétences. La VAE doit permettre de reconnaître les acquis de cette expérience au regard des repères officiels que sont les référentiels de diplômes. D'autre part, le point de vue adopté dans notre intervention est celui de l'ergonomie et sa distinction entre le *travail prescrit* et *travail réel*[1], et plus particulièrement du principe que la situation de travail est un lieu de production de connaissances.

Une première analyse du travail des employé-e-s concerné-e-s par notre intervention nous a montré l'existence d'une journée type, jalonnée par des activités et des processus identiques faisant appel à des modes opératoires et à des procédures standardisées. Constatant que les pratiques professionnelles étaient communes et relativement stabilisées, nous avons pris le parti de faire travailler collectivement les distributeurs à la validation de leurs expériences professionnelles communes.

Nous avons alors mis en place un concept qui permette non seulement de reconnaître l'expérience personnelle de chacun, mais également de valoriser cette expérience professionnelle commune des facteurs.

Les principales étapes du dispositif de validation sont les suivantes:

1. Mise en place d'une analyse collective du travail des facteurs et factrices
2. Validation des résultats de l'analyse collective et définition d'une formation complémentaire réalisée par l'association professionnelle de la logistique et les experts cantonaux[2]
3. Participation des candidats à des ateliers d'explicitation des compétences et élaboration de leur dossier personnel
4. Examen du dossier complet comprenant les attestations de formation complémentaire par les autorités cantonales, établissement de l'attestation des acquis
5. Suivi de la formation complémentaire professionnelle
6. Délivrance du CFC de gestionnaire en logistique par l'autorité compétente aux candidat-e-s satisfaisant aux exigences

C'est en fonction des résultats de notre analyse du travail que les autorités compétentes (les cantons et l'association professionnelle de la logistique) se sont prononcées pour une validation collective partielle. Elles ont reconnu la majorité des compétences repérées dans l'analyse collective et proposé une formation complémentaire, afin de permettre au collectif de facteurs de développer les savoirs et compétences non démontrés par l'analyse collective.

Participation des candidats à des ateliers d'explicitation d'expérience

Grâce à la validation d'un certain nombre de compétences collectives, par les partenaires officiels, la valeur de l'expérience professionnelle a été reconnue puisque tout facteur qui a au moins 5 ans d'expérience à la Poste, se voit reconnaître automatiquement un socle de compétences de base. Il s'agit ensuite de s'assurer que chacun des candidats à la procédure de VAE collective soit pleinement conscient de posséder les compétences validées grâce à l'analyse du travail. D'autre part, puisque c'est le collectif de distributeur de la Poste Suisse qui a été validé, il nous a semblé crucial que chacun des candidats parvienne à prouver son appartenance au collectif des distributeurs. Nous pensons que c'est par la description minutieuse et détaillée de son activité réelle par chaque candidat que peut se déduire cette appartenance. A cet effet, les candidats à la VAE collective doivent participer à des ateliers d'explicitation.

Conclusion

Mener notre intervention, en respectant à la fois les contraintes du cadre national suisse de Validation des Acquis[3], les exigences scientifiques et financières des différents partenaires impliqués dans le projet ainsi que les disponibilités, connaissances et expériences préalables des participants n'a pas toujours été facile. Notre première analyse globale du travail du personnel de distribution a influé sur la conception du dispositif de validation des acquis à mettre en place. Le choix d'une validation collective des acquis a été développé compte tenu du contexte particulier de la configuration de travail des facteurs réunissant les éléments suivants: un large public partageant des connaissances et des compétences communes développées dans une même fonction. Dans un second temps, l'analyse du travail a permis d'instaurer un dialogue entre les chercheurs et les professionnels appelés à penser leur métier. Les résultats de cette analyse plus fine ont été intégrés dans la conception des ateliers d'explicitation et permettent à plus d'un millier de factrices et de facteurs d'obtenir la reconnaissance de leurs compétences, de même qu'un titre reconnu, grâce à une démarche permettant au collectif d'établir des correspondances entre une histoire professionnelle commune et un référentiel visé.

[1] Le travail prescrit ou attendu, est fixé par les règlements, les consignes, les procédures et objectifs de l'organisation du travail. C'est ce que la distributrice ou le distributeur est « censé » faire. Le travail réel, c'est ce que les personnes font vraiment pour gérer la réalité et l'inattendu. On considère que pour faire face à ce qui échappe à la prescription, le collectif va développer des ressources qui ne sont pas forcément inscrites dans les référentiels

[2] Ce projet regroupe tous les partenaires de la formation professionnelle, à savoir l'OFFT (Office Fédéral de la Formation Professionnelle et de la Technologie), les cantons et l'association professionnelle ASFL (Association Suisse pour la Formation Professionnelle en Logistique)

[3] Le cadre national suisse prévoit notamment une procédure en 4 étapes: information/conseil, bilan de compétences, évaluation, certification.